

PREAVIS MUNICIPAL
N° 06 / 2017
AU CONSEIL GENERAL

concernant

la demande d'un crédit de CHF 333'700.00
destiné à financer la réfection du tapis de la rue des Fontaines RC 16-ILS

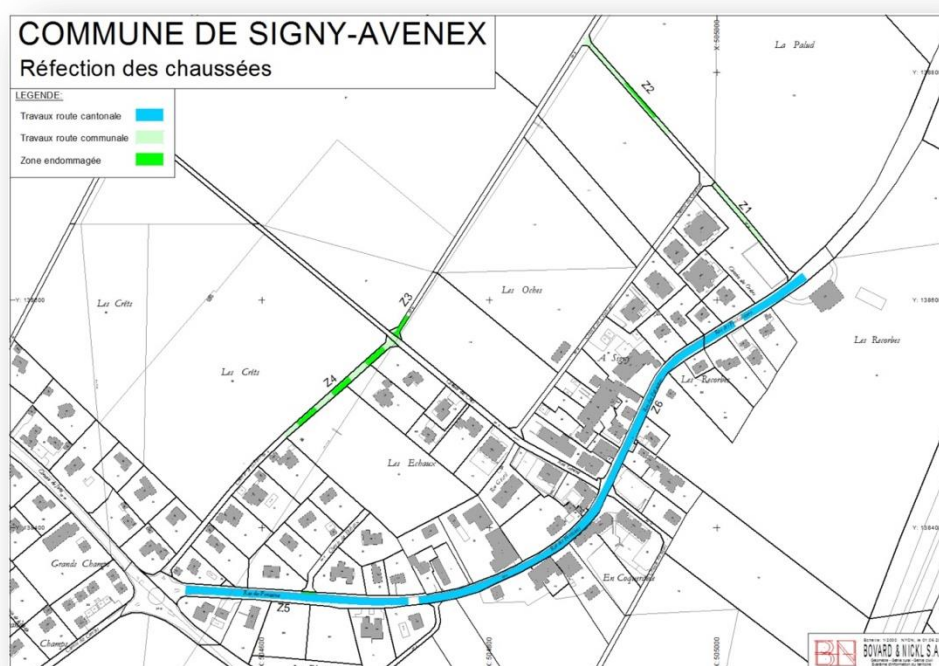
DELEGUE MUNICIPAL: Monsieur Michel Bally, Municipal

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. PREAMBULE

Un certain nombre de chaussées du territoire de la Commune de Signy présente depuis quelques années, des dégradations plus ou moins importantes. La Municipalité a dès lors fait établir un bilan des différentes zones et étudié les propositions de remise en état de ces routes en vue de l'établissement d'un programme de réfection. Une première étape comprenant : le chemin de la Palud, partie inférieure vers le cimetière et partie supérieure au-dessus du chemin du Couchant, la moitié Est du chemin des Sources, le carrefour avec le chemin des Crêts et le chemin de la Palud, ainsi que la partie terminale du chemin de la Palud, a été entreprise au printemps 2017.

La réfection du tapis de la route des Fontaines RC 16-ILS a été reportée en raison de travaux importants devant être réalisés par les SI de Nyon pour l'eau sous pression et le gaz. Ces travaux devant se réaliser entre octobre 2017 et mars 2018, la Municipalité souhaite procéder à la réfection du tapis sur l'été 2018, projet faisant l'objet du présent préavis.



2. PROJET

2.1 SITUATION ACTUELLE

Secteur Ouest

Il s'agit là de la réfection de la rue des Fontaines, entre le giratoire situé sur la route du Jura – route de Signy et le seuil existant, portion qui a été réfectionnée il y a 2 ans au niveau des pavés centraux. La chaussée côté lac présente un fissurage important actuellement sur l'épaisseur complète de la couche de roulement, nécessitant une réfection par rabotage puis la pose d'un nouveau tapis d'une épaisseur de 4 cm, avec un enrobé de type ACMR8, plus résistant et adapté aux passages fréquents de bus et gros véhicules.

Centre

La partie centrale de la route des Fontaines RC16 ILS entre les 2 seuils, présente un niveau de dégradation relativement important de la couche de roulement sur les 2 chaussées côté Ouest jusqu'à la hauteur de la ferme Tecon, sur la chaussée côté lac jusqu'au droit du carrefour du centre du village, puis à nouveau sur les 2 chaussées mais plus particulièrement la chaussée Jura jusqu'au prochain seuil.

Au vu de la fréquence de trafic, de l'état de la chaussée et des zones de dégradation fortement rapprochées, il apparaît disproportionné de partir sur des réfections ponctuelles qui généreront à chaque fois, la création de joints et de tacons. Il apparaît dès lors nécessaire de procéder à une réfection complète des 2 voies de chaussée sur l'intégralité de la portion située entre les 2 seuils, par un rabotage du tapis existant sur 4 cm, puis par la pose d'un nouveau tapis de type ACMR8, après assainissement partiel de quelques fissures plus importantes qui pourraient être mises à jour lors du rabotage.

2.2 PROJET DE REFECTION

Au vu de l'état général du tapis de la rue des Fontaines, la Municipalité a dès lors décidé de procéder à une réfection complète des 2 bandes de roulement Jura et lac, sur l'intégralité de la traversée allant du giratoire sur la route de Signy et l'entrée de la localité au droit du carrefour avec le chemin de la Palud.

S'agissant d'une route cantonale en traversée, suite à la levée du moratoire au 1^{er} janvier 2014, ces travaux de réfection du tapis bitumineux font l'objet de subventions de la part de la DGMR de l'ordre de 25 %. Seuls les travaux de réfection de la chaussée sont subventionnés et non pas les travaux de colmatage.

Soulignons encore qu'avant de se lancer dans la réfection complète du tapis, la Municipalité a fait procéder à une vérification plus poussée de l'état de cette dernière par la réalisation par un laboratoire spécialisé de carottes et d'essais de déflexion afin de vérifier la portance de la route, son état structurel ou d'éventuelles pollutions au HAP, ceci afin d'éviter toute mauvaise surprise.

2.3 DONNEES TECHNIQUES

Sur la base de l'étude et du rapport sur l'état de la chaussée réalisés par le laboratoire spécialisé Infralab, la chaussée montre des signes évidents de fatigue au niveau de la couche d'usure. La fondation de type hérisson est fortement polluée au HAP mais résiste bien au trafic et ne montre pas de problème de portance.

Au vu de ces éléments, la chaussée sera réfectionnée sur son ensemble par un rabotage de 3 à 4 cm, puis suite à un nettoyage haute pression, il sera procédé à la pose d'un nouveau tapis de type ACMR8, épaisseur 3.5 cm, plus résistant et adapté aux passages fréquents de bus et gros véhicules. Ce type de tapis a également l'avantage d'offrir une réduction du bruit routier relativement minime des décibels (-1 db) sans générer les problèmes liés à la pose de tapis phono-absorbant.

Ponctuellement des renforcements par pose de géogrilles ou remplacement des couches inférieures d'enrobés sont prévus si nécessaire.

4. COÛTS FINANCIERS

Le budget à prévoir est établi par notre mandataire sur la base de soumissions récentes pour des travaux similaires. Ces travaux feront encore l'objet d'une mise en soumission conforme à la loi sur les marchés publics en procédure sur invitation auprès de différentes entreprises de la région. Le budget à prévoir peut se résumer de la manière suivante :

1. Travaux de génie civil	257'300.00
2. Analyse état structurel RC	1 ^{ère} étape
3. Honoraires, études et direction des travaux	16'800.00
4. Marquage	10'000.00
5. Divers et imprévus environ 10%	25'700.00
<hr/>	
Total des travaux H.T.	309'800.00
T.V.A. 7.7 %	23'900.00
<hr/>	
Total général T.T.C.	CHF 333'700.00
<hr/>	

Les travaux liés à la réfection du tapis de la route cantonale en traversée feront l'objet d'une demande de subventionnement auprès de la DGMR, qui depuis le 1^{er} janvier 2014 a levé le moratoire sur le subventionnement des travaux et de l'entretien des routes cantonales en traversée (environ 25% pour la réfection du tapis).

Signalons toutefois que la Commune a l'obligation de voter l'entier du crédit, le paiement des subsides ne pouvant intervenir qu'à la fin des travaux et après paiement des factures.

5. CONCLUSIONS

La réfection complète de la couche de roulement de la route des Fontaines RC 16-ILS offre l'avantage de réfectionner de manière durable cette route qui accueille un trafic de transit relativement important, pérennisant ainsi les travaux de réfection des surfaces pavées déjà entrepris ces dernières années.

Au vu des éléments ci-dessus et compte tenu des présentes explications, nous vous demandons Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL GENERAL DE SIGNY-AVENEX

- Vu le préavis municipal No 06 /17 concernant la demande d'un crédit de **CHF 333'700.00** destiné à financer la réfection du tapis de la rue des Fontaines RC 16-ILS.
- Ouï le rapport de la commission chargée d'étudier ce projet,
le rapport de la commission de gestion et finances
- Attendu que ce projet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

DECIDE

- 1/ d'adopter le préavis municipal No 06/17 concernant la demande d'un crédit de **CHF 333'700.00** destiné à financer la réfection du tapis de la rue des Fontaines RC 16-ILS.
- 2/ d'accorder un crédit de **CHF 333'700.00**.
- 3/ d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux

Ce montant sera financé par la trésorerie courante. Il sera comptabilisé sur notre patrimoine administratif et amorti en trente ans. L'impact financier sur le compte de financement s'élèvera à CHF 11'123. —par an pendant trente ans.

Ainsi délibéré en séance de Municipalité du 30 octobre 2017, pour être soumis au Conseil général de Signy-Avenex.

Au nom de la Commune de Signy-Avenex

Le Syndic :

La Secrétaire :

F. Rey

M. Bardel